

# Fiche signalétique

Date de révision 15-juin-2017 Version 5 Remplace la date du : 10-juin-2017

### Section 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit BLACK HIGH SOLIDS ACRYLIC PRIM

Code du produit AD-31501.G01

N° ID/ONU UN1263

Utilisation recommandée Peinture, Revêtements

# Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

ADVANTAGE REFINISH PRODUCTS

a division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1505 N. Hayden Road

Suite 111

Scottsdale, AZ 85257 www.AdvantageRefinish.com

1-87REFINISH

ADVANTAGE REFINISH PRODUCTS

a division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1368 United Blvd.

Unit 102

Coquitlam, BC V3K 6Y2 www.AdvantageRefinish.com

1-87REFINISH

Adresse de courriel Aucun renseignement disponible

Numéros de téléphone d'urgence Chemtrec: 800-424-9300

# **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC

# Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1 Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER** 

# **MENTIONS DE DANGER**

Liquide et vapeurs très inflammables CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Provoque une sévère irritation des yeux Susceptible de provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Peut provoquer somnolence ou vertiges

### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### INTERVENTION

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

### **INCENDIE**

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

# **ENTREPOSAGE**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

# ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

# **AUTRES DANGERS**

Non applicable.

# **TOXICITÉ AIGUË INCONNUE**

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

# Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
TOLUÈNE	108-88-3	15 - <20
Acetone	67-64-1	15 - <20
2-Pentanone, 4-methyl-	108-10-1	10 - <15
Isopropyl alcohol	67-63-0	3 - <5
Xylenes	1330-20-7	1 - <3
MÉTHANOL	67-56-1	1 - <3
Carbon black	1333-86-4	0.3 - <1
Ethylbenzene	100-41-4	0.3 - <1

# **Section 4: PREMIERS SOINS**

#### PREMIERS SOINS

### Conseils généraux

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Contact avec la peau

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

#### INHALATION

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### **INGESTION**

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

# Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide inflammable.

Point d'éclair -4 °F / -20 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges Aucun renseignement disponible.

électrostatiques

### Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de Use d'eau puissant sécurité :

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

# Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

# Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

#### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

# Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

# **Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

#### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

# Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

# Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
TOLUÈNE	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 200 ppm
108-88-3		TWA: 188 mg/m <sup>3</sup>	Adverse		TWA: 188 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 300 ppm
		S*	reproductive effect		S*	
Acetone	STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 1000 ppm
67-64-1	TWA: 250 ppm	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 500 ppm	STEL: 750 ppm	TWA: 1190 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup>
		STEL: 750 ppm			STEL: 1000 ppm	
		STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 2380 mg/m <sup>3</sup>	
2-Pentanone, 4-methyl-	STEL: 75 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm
108-10-1	TWA: 20 ppm	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 75 ppm	STEL: 75 ppm	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 410 mg/m <sup>3</sup>
		STEL: 75 ppm			STEL: 75 ppm	
		STEL: 307 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 307 mg/m <sup>3</sup>	
Isopropyl alcohol	STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm
67-63-0	TWA: 200 ppm	TWA: 492 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm	STEL: 400 ppm	TWA: 985 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>
		STEL: 400 ppm			STEL: 500 ppm	
		STEL: 984 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 1230 mg/m <sup>3</sup>	
Xylenes	STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
1330-20-7	TWA: 100 ppm	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 150 ppm	STEL: 150 ppm	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>
		STEL: 150 ppm			STEL: 150 ppm	
,		STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	
MÉTHANOL	STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 200 ppm	TWA: 262 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm	TWA: 262 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
	S*	STEL: 250 ppm	S*	S*	STEL: 250 ppm	
		STEL: 328 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 328 mg/m <sup>3</sup>	
		S*			S*	
Carbon black	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
1333-86-4	inhalable fraction					
Ethylbenzene	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
100-41-4		TWA: 434 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 434 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>
		STEL: 125 ppm			STEL: 125 ppm	
		STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	

# Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Équipement de protection

#### individuelle

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées.

# Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

### **Protection thermique**

Aucun renseignement disponible

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

# Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

**Aspect** Aucun renseignement disponible

Odeur Solvant Couleur Noir

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible Valeur du pH Aucun renseignement disponible Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible

Point d'ébullition / intervalle 56.05 °C / 133 °F

d'ébullition

Point d'éclair -20 °C / -4 °F

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limite d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur
Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur
Aucun renseignement disponible

Densité (Livre par Gallon) 9.14 Densité 1.1

Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique

Aucun renseignement disponible

# **Autres informations**

# Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles Bases fortes. Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Alcali.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Aucun dans des conditions normales de traitement.

# Section 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**INGESTION** 

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### **INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
TOLUÈNE 108-88-3	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg ( Rabbit )	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
Acetone 67-64-1	= 5800 mg/kg (Rat)	-	= 50100 mg/m³ ( Rat ) 8 h
2-Pentanone, 4-methyl- 108-10-1	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 8.2 mg/L (Rat) 4 h
Isopropyl alcohol 67-63-0	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg ( Rabbit )	= 72600 mg/m³ ( Rat ) 4 h
Xylenes 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Rat)	> 1700 mg/kg (Rabbit) > 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h = 5000 ppm (Rat) 4 h
MÉTHANOL 67-56-1	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15800 mg/kg ( Rabbit )	= 22500 ppm (Rat) 8 h = 64000 ppm (Rat) 4 h
Carbon black 1333-86-4	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
Ethylbenzene 100-41-4	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (orale)** 6334 Mg/kg **ETAmél (cutané)** 12121 Mg/kg **ETAmél** 7.8 Mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeur) 54 Mg/l

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2-Pentanone, 4-methyl- 108-10-1	А3	Group 2B		Х
Carbon black 1333-86-4	А3	Group 2B		Х
Ethylbenzene 100-41-4	А3	Group 2B		Х

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme.

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent.

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux

oculaire

Sensibilisation cutanée
Sensibilisation respiratoire
Mutagénicité sur les cellules
Non applicable
Non applicable

germinales

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Toxicité spécifique pour certains** Risque avéré d'effets graves pour les organes Peut provoquer somnolence ou vertiges

organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Risque d'aspiration

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Non applicable

# Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible

**Bioaccumulation** 

Aucun renseignement disponible

<u>Mobilité</u>

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible

# Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et

illégale.

### Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>IMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IA I A</u>
N° ID/ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Nom officiel d'expédition	Peinture	Peinture	Peinture
Classe de danger	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II
Danger pour l'environnement	Non applicable		
Dispositions particulières		163, 367	A3, A72, A192
		EmS-N°	
		F-E, S-E	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil

Aucun renseignement disponible

Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.

# Section 15: INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription Tous les composants ne sont pas

Tous les composants ne sont pas inscrits ou exemptés d'une inscription

Nom chimique	Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)
TOLUÈNE	Part 1, Group A Substance; Part 5, Individual Substances
Acetone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic
	Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
2-Pentanone, 4-methyl-	Part 1, Group A Substance; Part 5, Individual Substances
Isopropyl alcohol	Part 1. Group A Substance: Part 5. Individual Substances

Xylenes	Part 1, Group A Substance (total of all isomers of Xylene, including m-Xylene, CAS 108-38-3, o-Xylene, CAS 95-47-6, and p-Xylene, CAS 106-42-3); Part 5, Isomer Groups (total of all isomers of Xylene, including m-Xylene, CAS 108-38-3, o-Xylene, CAS 95-47-6, and p-Xylene, CAS 106-42-3)
MÉTHANOL	Part 1, Group A Substance; Part 5, Individual Substances
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance

# **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

**HMIS** 

Risques pour la santé

\* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

PROTECTION INDIVIDUELLE

X

4\*
3
0
PROTECTION INDIVIDUELLE

Préparée par Regulatory Department

Date de révision 15-juin-2017

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique